Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20260716-090726DELIB12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL

DU 9 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six le neuf juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :
M. Philippe DAULY, Maire.
M. Yves BRUNET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Thomas CHEVALIER, Adjoints.

Mme Manuella ABBÉ, Mme FRATTINI Héloïse, M Pascal FRENDO, M Pascal GODEST, Mme Nathalie JOSSELIN, M Franck JOSSET, M Michel OLÉRON, Mme Sabrina VOISIN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme LE ROLLAND Florence

Mme Lydie RAMEZ donne procuration à M Yves BRUNET
M. Jean-Baptiste CORDON donne procuration à M Philippe DAULY

Secrétaire de séance : Mme Nathalie JOSSELIN

Délibération 12 CRÉATION D'UN PARKING AU TERRAIN DE FOOTBALL

Monsieur Thomas CHEVALIER a vu avec sa commission pour créer un parking pour le local des chasseurs au terrain de football.

La SARL LANSARD TP a déposé un devis pour réaliser les travaux suivants :

-décapage de la terre végétale et la stocker sur le terrain.

-Gros empierrement du parking (fourniture-transport et mise en place de pierre 0/80).

-A voir empierrement de finition (fourniture-transport et mise en place).

-Compactage de la pierre au rouleau

Le devis s'élève à la somme de 8 709.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte de réaliser les travaux pour le parking au terrain de football avec la SARL LANSARD TP.

Fait et délibéré les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme
le Maire
Philippe DAULY

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor

Secrétaire de séance
Mme Nathalie JOSSELIN

Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 10 7 2026

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor